



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210619-29_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°29

DATE DE LA CONVOCATION 14/06/2021	L'an deux mille vingt et un Le dix-neuf juin à neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 14/06/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 7 Absent(s) : 4 Votants : 7	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR –Olivier MAUGER–Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT <u>Absents représentés</u> : Patricia BAZOT – Sylvain GUICHARD – Guillaume LEVEQUE <u>Absent</u> : Olivier FLIGNY <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Laurent RONDEAU Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°29 OBJET : Revalorisation indemnité 1^{er} Ajoint – Monsieur Alain PIGEONNIER	Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L2123-23 et L2123-24 du CGCT concernant la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs citoyens. Les indemnités de fonction sont fixées par référence à l'indice brut terminal (1027 en janvier 2020 : 3 889.40€) de la fonction publique territoriale, sur lequel il est appliqué un pourcentage croissant en fonction de la strate démographique. En application de ce principe, l'enveloppe globale autorisée pour la commune du Bellay-en-Vexin est de 25.5% pour le Maire, 29.7% pour les Adjoints, soit un total de 55.2%. Vu la délibération 11/2020 dans laquelle est fixée les indemnités du Maire et des Adjoints, à un pourcentage total de 40.16 % (17% pour le Maire, 23,16% pour les 3 adjoints) Vu la loi du 29 décembre 2019 portant sur la revalorisation des indemnités des élus locaux. Monsieur le Maire expose : Vu les délégations du 1 ^{er} Adjoint, Monsieur Alain PIGEONNIER,

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Vu la complexité des dossiers qui lui sont donnés,

Vu le temps qu'il passe sur chaque dossier,

Vu sa disponibilité pour la commune,

Vu la qualité du travail rendu,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT fixent des taux maxima pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour le maire et les adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints, le maire propose d'augmenter l'indemnité de M. PIGEONNIER à 385,05 brut soit 9.9% de de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027 en janvier 2020 : 3 889.40 €)

	Enveloppe autorisée	Taux voté 2020	Proposition de vote des nouveaux taux
Maire	25.5%	17%	17%
1 ^{er} Adjoint	29.7%	7.72%	9.9%
2e Adjoint		7.72%	7.72%
3 ^e Adjoint		7.72%	7.72%
TOTAL	55.2%	40.16%	42.34%

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le point suivant :

Article 1er : A compter du 01/07/2021, l'indemnité de fonction de Monsieur Alain PIGEONNIER, serait revalorisée et ce dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale. Le taux de cette indemnité serait de 9.9% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (1027 en janvier 2020 : 3 889.40 €) soit 385.05€ brut.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers

Adopte à la majorité, moins le vote de M. PIGEONNIER Alain qui ne prend pas part au vote, moins les abstentions de Mme DUFOUR Elizabeth et Mme BAZOT Patricia (*ayant donné pouvoir à Mme DUFOUR*) l'indemnité de 385.05 euros brut allouée à Monsieur Alain PIGEONNIER, 1^{er} adjoint, à compter du 1er juillet 2021.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210619-29_2021-DE

Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 22 juin 2021

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Ludovic BAZOT

CACHET MAIRIE

